



11 au 23 juillet



## Séjour à la mer

Franco-allemand

**Les YMCA-UCJG Alsace et les CVJM Erfurt s'associent de nouveau pour te faire vivre une expérience franco-allemande unique dans la magnifique région ensoleillée de Narbonne, en France.**

Au programme : baignade et jeux de plage, visite de la cité médiévale de Carcassonne et de l'ancienne cité grecque d'Adge, escalade, VTT dans les vignobles, jeux linguistiques... Des cours de surfs sont aussi accessibles avec un surcoût. Convivialité et partage assurés !

Chaque jour tu auras l'occasion d'apprendre à connaître mieux nos amis allemands ainsi que leur langue et leur culture, de manière ludique et hors du commun.

Quelles que soient tes connaissances de la langue, si tu es simplement curieux-se et motivé-e, ta place est avec nous !

**480 €**

en tente marabout équipée de lits



15 personnes de chaque nationalité

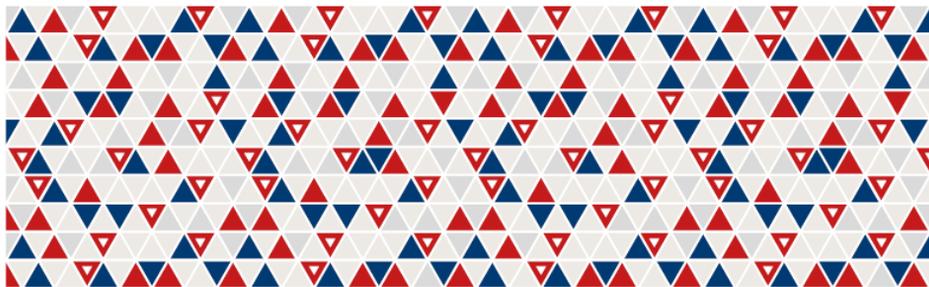


Camping «La Tama», Agde (Hérault, 34)



**UCJG Groupe Alsace**

Laure Guigard  
secretariat@ucjgalsace.org  
09 52 28 47 60  
ucjgalsace.org



# Modalités d'inscription & règlement des séjours

## Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné  
d'informations plus détaillées sur le séjour.

## Renvoyez le bulletin dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription  
vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci  
devra être réglé au plus tard un mois avant le début du  
séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides finan-  
cières (Bons Vacances de la CAF, aides VACAF, mairies,  
comités d'entreprise...). Nous acceptons également les  
chèques vacances ANCV.

Certains séjours, notamment internationaux, bénéficient de subventions, ce qui permet d'en réduire significativement le  
coût.



Les associations UCJG – YMCA CORE, Groupe Alsace, Loire, Le Rocheton et Villeneuve lez Avignon sont membres de l'Alliance Nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende – 79038 Niort cedex 9.

Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable.

Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais (hors acompte) déjà réglés seront proposés. Document non contractuel.

## Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance en responsabilité civile,
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de ren-contre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Contactez l'organisateur. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires, se renseigner auprès des organisateurs.

- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.